

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 janvier 2011  
(convocation du 10 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Janvier Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,  
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,  
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,  
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,  
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,  
Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel,  
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles,  
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy,  
M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François  
Mme CARTRON Françoise à M. BENOIT Jean-Jacques  
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal  
M. PIERRE Maurice à M. PEREZ Jean-Michel  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUCASSOU Dominique  
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël  
M. DELAUX Stéphan à M. DUPOUY Alain  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 9h50  
Mme FAORO Michèle à Mme FOURCADE Paulette  
M. GUICHEBARROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 10h20  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h30  
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. MOGA Alain à M. SIBE Maxime à partir de 9h45  
Mme PARCELIER Muriel à Mme COLLET Brigitte  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10h30  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme BREZILLON Anne  
M. SENE Malick à M. MOULINIER Maxime  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Bordeaux/le Bouscat Aménagements définitifs de la place  
Ravesies - Marché de maîtrise d'oeuvre - Concours d'architecture et ingénierie -  
Attribution**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La restructuration de la place Ravesies, en limite des villes de Bordeaux et du Bouscat, présente un enjeu majeur pour les collectivités et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

A la croisée de la ceinture des boulevards et de l'axe historique Nord-Sud, cet espace public se situe au cœur d'opérations nouvelles qui transforment profondément l'image et la vie du quartier notamment depuis la mise en service du tramway reliant Bordeaux Nord au centre ville en moins de 15 minutes.

Depuis plusieurs années, les études d'insertion urbaine du tramway ont été conduites dans une vision globale et coordonnée puisqu'en effet, interfèrent sur ce secteur de nombreux projets immobiliers riverains, la réalisation d'un pôle intermodal intégré et la restructuration des espaces publics traversés par le tramway.

La complexité de ce nœud d'échanges, tous modes confondus, a conduit à phaser l'aménagement de la place Ravesies en 2 temps, sur la base d'un schéma d'organisation de l'espace concerté et validé.

- Dans un premier temps, la réalisation des voiries principales et de l'espace tramway qui a permis la mise en service du réseau de transport.
- Dans un deuxième temps, la réalisation des espaces attenants, non assujettis aux contraintes de fonctionnements circulatoires principales.

C'est cette deuxième phase qui a fait l'objet d'un concours d'architecture et d'ingénierie en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse dont vous avez approuvé le principe par la délibération 2008/0054 du 22 février 2008.

A l'issue de la procédure de consultation, lors de la séance du 23 juin 2010, le jury a considéré que le projet présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre constituée de l'Atelier ADH (Mme DOAZAN, M. HIRSCHBERGER)/James AUGIER/CETAB/Géraud PERIOLE, classé premier à l'unanimité de ses membres, rassemblait le meilleur compromis en matière

technique, d'aménagement vis-à-vis de l'image définitive de l'espace public, environnementale et financière, pour un montant d'honoraires de 241.776 € H.T soit 289.164,09 € T.T.C à savoir 13,5 % au dessus de l'estimation des services.

Lors de la réunion du 20 octobre 2010 et des négociations qui ont suivi avec le groupement, il a été négocié les points suivants :

Dès à présent des réponses techniques ont été apportées par le groupement pour prendre en compte les remarques faites par les membres du jury lors de l'examen du projet comme :

- risques vis-à-vis de la conductance du cloutage du béton à proximité immédiate de la plate-forme du tramway.
- sécurisation des cheminements piétonniers le long des levées de jardin.
- risques de conflits d'usage au niveau des débouchés des contre-allées entre la piste cyclable et le stationnement des véhicules.
- vérification du niveau d'éclairage entre les levées jardin et les façades.

Par ailleurs, le groupement a pris des engagements d'étudier lors des phases Avant Projet et Projet des solutions plus pérennes, moins consommatrices d'énergie ou d'eau, plus sûres tant en ce qui concerne les espaces verts, que l'éclairage, ou que la nature de certains matériaux ou mobiliers.

Des clauses d'échéancier de paiement ont été adaptées à la longueur de la durée d'exécution des missions OPC, AVP et PRO.

Le délai global des études est resté inchangé, mais sa ventilation entre les différentes missions est différente.

Le délai de paiement a été ramené à 30 jours.

Le nombre d'exemplaires papier des études a été réduit.

Enfin et en contre partie, diminution du pourcentage des honoraires qui passe de 13,14 % à 12,66 %, soit un montant final de 278.490,99 € T.T.C au lieu de 289.164,09 € T.T.C initialement.

Il vous est donc aujourd'hui demandé :

- d'attribuer, conformément à l'avis du jury, le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe de maîtrise d'œuvre ADH/Jame AUGIER/CEBAT/Géraud PERIOLE, pour un montant de 278.490,99 € T.T.C.
- d'autoriser Monsieur le Président à verser l'indemnité de concours de 10.000 € T.T.C à chacun des 2 candidats qui ont remis un projet
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le code des Marchés Publics,  
**VU** la délibération du Conseil de Communauté n°2008/0 054 du 22 février 2008,  
**VU** l'avis émis par le jury en date du 23 juin 2010,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT :**

Qu'il convient d'attribuer, conformément à l'avis du jury, le marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe de maîtrise d'œuvre ADH/James AUGIER/CETAB/Géraud PERIOLE pour un montant de 278.490,99 € T.T.C,

Qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec le lauréat de la consultation,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Ce marché est attribué à l'équipe de maîtrise d'œuvre ADH/James AUGIER/CETAB/Géraud PERIOLE, pour un montant de 278.490,99 € T.T.C figurant au nouveau tableau de répartition des honoraires de la maîtrise d'œuvre.

**Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

**Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à verser l'indemnité de concours de 10.000 € T.T.C à chacun des 2 candidats qui ont remis un projet.

**Article 4 :**

Les dépenses résultant de ce marché seront imputées au titre des exercices concernés sur le chapitre 23 compte 2315 fonction 8220 CRB O400 programme VJA du budget principal.

Les conclusions, mises au voix, sont adoptées à ...

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 janvier 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. ALAIN DAVID